

RAPPORTS

Service de la
prévention des risques
et des nuisances

Pôle Hydrologie et
Prévision des Crues

Septembre 2015

Plan d'Organisation de l'Hydrométrie du bassin Seine Normandie



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de
l'énergie d'Île-de-France

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

Historique des versions du document

| Version | Date | Commentaire |
|---------|----------------|-------------|
| 1 | Mars 2007 | |
| 2 | Septembre 2015 | |

Affaire suivie par

| |
|---|
| Émilie DUPONT- DRIEE/SPRN |
| <i>Tél. : 01 71 28 46 34 Fax : 01 71 28 47 32</i> |
| <i>Courriel : emilie.dupont@developpement-durable.gouv.fr</i> |

Rédacteur

Émilie DUPONT - unité prévision des crues et des inondations- DRIEE

Relecteur

Nicolas MONIÉ - chef du pôle hydrologie et prévision des crues - DRIEE

Pierre-Louis DUBOURDEAU

Benoît JOURJON - chef du service de la prévention des risques et des nuisances – DRIEE

Frédéric RAOUT- délégation de bassin Seine Normandie - DRIEE

Sébastien DUPRAY – adjoint au délégué de bassin Seine Normandie - DRIEE

Référence(s) internet

Crédit photo

François Roche – première de couverture

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 1 - INTRODUCTION..... | 4 |
| 1.1 - L'usage de l'hydrométrie..... | 4 |
| 1.2 - Objet du POH..... | 4 |
| 2 - PRINCIPES ET ORGANISATION CIBLE..... | 5 |
| 2.1 - Principes d'organisation..... | 5 |
| 2.2 - Organisation par pôles et responsabilités..... | 6 |
| 2.2.1 -Les pôles et leur responsabilités..... | 6 |
| 2.2.2 -La répartition des responsabilités..... | 7 |
| 3 - ORGANISATION RETENUE..... | 8 |
| 3.1 - Organisation du bassin Seine Normandie..... | 8 |
| 3.1.1 -Instrumentation et connaissance des bassins versants..... | 8 |
| 3.1.2 -La gestion des réseaux hydrométriques et pluviométriques..... | 10 |
| 3.1.2.1. Description des missions pôle 2 et 3 :..... | 11 |
| 3.1.2.2. Description de l'organisation actuelle et cible de la mission pôle 4 :..... | 18 |
| 3.1.2.3. Présentation des services gestionnaires d'un réseau pluviométriques..... | 22 |
| 3.1.2.4. Démarches qualité..... | 24 |
| 3.2 - Bilan et évolutions | 24 |
| 4 - PLAN D'ACTION ET CALENDRIER..... | 26 |
| 5 - ANNEXES..... | 28 |
| 6 - LEXIQUE..... | 35 |

Liste des tableaux

| | |
|---|----------|
| Tableau 1 : Répartition de la typologie des stations par sous bassins versants | 9 |
| Tableau 2 : Répartition des pôles 2, 3 et 4 par sous bassins versants..... | 13 et 14 |
| Tableau 3 : Répartition des pôles 2 et pôles 4 (actuel et cible) par sous bassins versants..... | 20 et 21 |
| Tableau 4 : Répartition des pluviomètres par sous bassins versants..... | 23 |

Liste des cartes

| | |
|--|----|
| Annexe 1 : Sous bassins versants du bassin Seine-Normandie..... | 29 |
| Annexe 2 : Typologie des stations sur le bassin Seine-Normandie..... | 30 |
| Annexe 3 : Répartition des stations par responsabilité de pôle 2 sur le bassin Seine-Normandie..... | 31 |
| Annexe 4 : Répartition des stations par responsabilité de pôle 3 sur le bassin Seine-Normandie..... | 32 |
| Annexe 5 : Répartition actuelle des stations par responsabilité de pôle 4 sur le bassin Seine-Normandie..... | 33 |
| Annexe 6 : Répartition cible des stations par responsabilité de pôle 4 sur le bassin Seine-Normandie..... | 34 |

1 - Introduction

1.1 - L'usage de l'hydrométrie

L'hydrométrie, telle qu'elle est définie pour le présent document, est la mesure des hauteurs d'eau et des débits des cours d'eau. On y associe également l'archivage, le traitement et la diffusion des données correspondantes.

Les usages de l'hydrométrie sont variés, ils répondent aux trois aspects sous lesquels l'eau peut être considérée : ressource, milieu ou aléa :

- suivi des étiages
- gestion des ouvrages hydrauliques
- connaissance quantitative et qualitative des eaux superficielles
- suivi quantitatif des flux entre masses d'eau
- prévision des crues

Les données hydrométriques et hydrologiques sont indispensables à l'exercice de la police de l'environnement, à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau et à la directive sur l'évaluation et la gestion des risques d'inondation.

Le présent document décrit également le réseau pluviométrique géré par le ministère chargé de l'environnement, associé au réseau hydrométrique, qui complète le réseau pluviométrique plus global géré par Météo-France.

1.2 - Objet du POH

Au regard d'un certain nombre de faiblesses recensées dans l'organisation de l'hydrométrie, la circulaire du 13 avril 2006 demandait aux préfets coordonnateurs de bassin d'établir un plan de réorganisation de l'hydrométrie (POH) afin de mettre en place une hydrométrie « unifiée » et modernisée. Pour cela, la circulaire du 13/04/2006 a défini une organisation de l'hydrométrie et des services y participant, basée sur des principes cibles et une répartition des responsabilités construite sur 5 pôles (cf. chapitre 2). Les premières versions des POH ont été finalisées en 2007 puis mises en œuvre progressivement sur l'ensemble des bassins hydrographiques métropolitains.

Sans remettre en cause les dispositions de la circulaire du 13 avril 2006, la circulaire du 4 novembre 2010 demande aux préfets coordonnateurs de bassin de réviser les POH en renforçant l'application des principes établis.

Le présent POH rappelle les principes guidant l'organisation des services et les différents niveaux de responsabilités mis en place (chapitre 2), décrit l'organisation relative aux stations hydrométriques et pluviométriques mise en place sur le bassin Seine Normandie par l'État et à celles qui sont co-gérées (chapitre 3), les éventuelles marges de progrès (chapitre 3) et le calendrier associé à leur mise en œuvre (chapitre 4).

Le POH n'a pas vocation à dimensionner les services puisque qu'il ne décrit qu'une partie des missions réalisées par les unités d'hydrométrie.

Le POH décrit uniquement l'organisation des services de l'État en matière d'hydrométrie, il ne présente donc pas les réseaux hydrométriques gérés par d'autres acteurs, notamment les collectivités territoriales.

Pour autant, les unités d'hydrométrie (UH) peuvent apporter leur appui aux collectivités locales qui souhaitent mettre en place des systèmes de mesure hydrométrique pour améliorer leur gestion de l'eau (en tant que ressource, milieu ou aléa). Ce rôle, qui ne constitue pas une prise en charge d'une maîtrise d'ouvrage ou d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, a pour objectif de faire bénéficier la collectivité de l'expertise des UH et d'assurer la cohérence avec les systèmes mis en place par l'État.

2 - Principes et organisation cible

2.1 - Principes d'organisation

L'organisation de l'hydrométrie est définie¹ afin de permettre une exploitation optimale des données par tous les acteurs concernés. La gestion des outils de mise à disposition des données en temps réel et en temps différé devant permettre à tous d'accéder gratuitement à l'intégralité des données produites par les services de l'État dans le cadre du système d'information sur l'eau (SIE).

L'organisation mise en place se base sur l'unicité de l'hydrométrie : sur un territoire donné, un seul service de l'État produit toutes les données hydrométriques répondant aux divers besoins liés à la mise en œuvre des missions de l'État faisant appel à ce type de données.

L'organisation de l'hydrométrie est établie sur 5 principes résumés ci-dessous :

- L'unicité du réseau hydrométrique : un seul réseau et un seul métier d'hydromètre. Le réseau doit comporter une proportion aussi élevée que possible de stations polyvalentes, conçues et exploitées pour l'intégralité de la palette de débits afin de répondre à tous les besoins, notamment les étiages et les crues. Les exceptions doivent être limitées à des cas particuliers. Des pôles de responsabilités sont définis (cf. chapitre 2.2). Chaque pôle de responsabilités est géré par un seul service sur une zone géographique non « mitée » par d'autres services.
- La connaissance des débits de crue est nécessaire et dimensionnante. En respectant les conditions de sécurité, les unités d'hydrométrie réalisent des jaugeages en crues et organisent pour cela des astreintes.
- La maintenance doit répondre aux besoins de tous les utilisateurs et être ajustée (adaptée à la fiabilité des matériels et à l'usage du point de mesure).
- L'unicité de la concentration des données. Dans la mesure où le réseau hydrométrique est unique et polyvalent, il est indispensable que les différents utilisateurs aient accès en temps réel (modulé selon leur fréquence de collecte) et en permanence aux données de toutes les stations.
- L'externalisation (installation des stations, maintenance préventive, ...) doit être ciblée en fonction de l'offre et des coûts.

Quatre ans après l'émission des premiers principes d'organisation, la circulaire du 4 novembre 2010 apporte quelques amendements en consolidant la circulaire du 13 avril 2006. Elle demande que :

- soit renforcée l'organisation des jaugeages en période de crue ou d'alternatives fiables et la prise en charge directe par les unités d'hydrométrie des opérations relevant des missions de gestion des stations et de l'hydrométrie ;
- des démarches qualité soient encouragées ;
- la cohérence des fonctions et la lisibilité des unités d'hydrométrie soient renforcées par le rattachement de l'hydrométrie à une DREAL correspondant à l'échelon régional ou de bassin, au cas où l'hydrométrie est aujourd'hui prise en charge par un autre service ;
- un rapprochement avec les SPC soit si possible envisagé ; des conventions ou des protocoles pour la sollicitation des unités d'hydrométrie par les SPC ou d'autres bénéficiaires de l'hydrométrie soient prévus.

1 Circulaire du 13 avril 2006

2.2 - Organisation par pôles et responsabilités

2.2.1 - Les pôles et leurs responsabilités

Des pôles de responsabilités sont définis, non sécables, pour chacune des missions liées à l'hydrométrie. Des conventions définissent les interactions entre les responsables des différents pôles.

Pôle 1 - Organisation des réseaux et des données au niveau du bassin :

- définition de la stratégie de bassin pour satisfaire au mieux les différentes utilisations ;
- définitions de la configuration générale du réseau d'hydrométrie suivant les critères de cohérence et d'optimisation par rapport aux différentes utilisations, validation des options définies pour sa mise en place, évaluation de l'efficacité du réseau ;
- contrôle de la garantie des fonctionnalités (accessibilité, fiabilité, mise en œuvre de la concentration des données en temps réel), validation des investissements ;
- organisation des données dans le cadre du système d'information sur l'eau et production des métadonnées relatives aux réseaux.

Pôle 2 - Gestion des stations et de l'hydrométrie :

- choix des sites d'implantation et des caractéristiques des stations, spécification et pilotage de leur installation ou de leur évolution ;
- jaugeages ;
- contraintes jaugeages ;
- hydrométrie « de bureau » : établissement des courbes de tarage, validation des données, bancarisation ;
- spécification de la maintenance préventive et curative des stations ;
- production des métadonnées relatives aux stations.

Pôle 3 - Maintenance des stations :

Ce pôle fait préférentiellement partie intégrante du pôle 2 lorsque c'est optimal en termes de déplacements notamment. La séparation se justifie notamment lorsque la zone géographique du pôle 2 est étendue et que des services locaux proches sont mieux situés.

- maintenance préventive des stations ;
- maintenance curative des stations ;
- contraintes maintenance lorsqu'elles sont nécessaires.

Pôle 4 - Collecte des données :

- concentration des données : hébergement et maintenance du concentrateur et maintenance des infrastructures de transmission lorsqu'il y a (relais radios notamment) ;
- stockage des données brutes (alimentation du serveur données brutes).

Pôle 5 - Opérations d'intérêt national :

- marchés nationaux (stations, outils de collecte et de traitement, à terme matériels de jaugeage...) ;
- définition de l'offre de formation ;
- administration des bases de données et des serveurs de données ;
- animation des groupes de travail spécialisés ;
- standardisation des formats de données.

2.2.2 - La répartition des responsabilités

Le pôle 1 est pris en charge par la DREAL de bassin ou la DRIEE dans le cas du bassin Seine-Normandie.

Le pôle 2 est pris en charge par une unité d'hydrométrie, en DREAL ou en SPC.

Les zones géographiques de compétence des services correspondent à un « bassin de déplacements » qui optimise les déplacements des agents en fonction de leur localisation géographique et ont une dimension suffisante. Elles doivent également être cohérentes du point de vue hydrologique (respect des bassins versants). Ces zones ne correspondent pas forcément à un territoire de SPC ou à une région.

Le gestionnaire du pôle 3 est prestataire pour le compte du gestionnaire du pôle 2. Le pôle 3 peut être géré en régie par le gestionnaire du pôle 2.

Le pôle 3 est pris en charge par une DREAL (UH), un SPC ou un autre service (État ou hors État) sur une zone géographique correspondant à un « bassin de déplacements » qui optimise les déplacements des agents en fonction de leur localisation géographique. Cette zone n'est pas obligatoirement identique aux zones de compétence du pôle 2.

Le pôle 4 est pris en charge par un SPC pour toutes les stations d'un territoire donné, y compris en dehors du linéaire réglementaire de prévision des crues (le territoire de concentration n'est pas obligatoirement identique au territoire du SPC, par exemple un SPC peut concentrer les stations d'un territoire couvrant plusieurs SPC).

Le pôle 5, qui relève du niveau national, est pris en charge par le SCHAPI. Il porte sur la conservation dans des bases de données et la mise à disposition sur internet de l'ensemble de données hydrométriques.

3 - Organisation retenue

3.1 - Organisation du bassin Seine Normandie

3.1.1 - Description de l'organisation de la mission du pôle 1

Sur le bassin Seine-Normandie, les missions du pôle 1 sont prises en charge par la DRIEE sous l'autorité du Préfet coordonnateur de bassin.

Le Préfet coordonnateur de bassin est notamment le garant à l'échelle du bassin de la mise en œuvre des différentes directives européennes en particulier de la directive cadre sur l'eau et de la directive inondation ainsi que de la mise en œuvre coordonnée des différents outils qui en découlent.

En application du point 4 de la circulaire du 4 novembre 2010, la DRIEE assure la coordination au niveau du bassin de l'organisation et de la mise en œuvre du POH, en particulier sur les points suivants :

- couverture équilibrée de l'hydrométrie sur tout le territoire et pour tous les usages ;
- cohérence de la programmation budgétaire en matière d'hydrométrie ;
- pilotage de la connaissance, y compris l'organisation de la donnée ;
- information et animation technique des unités d'hydrométrie.

3.1.2 - Instrumentation et connaissance des bassins versants

Le bassin Seine-Normandie est équipé de différents types de stations :

- des stations débitmétriques qui transmettent directement le débit (station à ultra-sons par exemple) ;
- des stations limnimétriques qui transmettent une hauteur et pour lesquelles un débit est déduit via une courbe de tarage ;
- des stations limnimétriques qui transmettent une hauteur uniquement et ne sont pas associées à une courbe de tarage ;
- des stations dites « observateurs » dont les échelles sont lues par un observateur.

Il existe deux types de stations dites « observateurs » :

- les échelles positionnées à l'amont et l'aval des barrages de navigation gérés par Voies Navigables de France (VNF). Les barragistes relèvent la cote une fois par jour et mettent à disposition la donnée via le site Web Obs (convention VNF / SPC du bassin de la Seine du 28/05/2010). La comparaison de la cote amont et aval d'un barrage permet aux SPC de connaître le degré d'effacement de l'ouvrage, donnée essentielle à la prévision tant que l'ouvrage n'est pas complètement effacé. La majorité de ces échelles sont uniquement lues par les barragistes VNF, peu sont équipées d'un capteur et d'une télé-transmission.
- certaines échelles équipées d'un capteur et d'une télé-transmission. Étant particulièrement sensibles pour la prévision des crues, celles-ci sont lues et surveillées, par des personnes extérieures aux UH, afin de vérifier le bon fonctionnement des stations et d'obtenir les hauteurs d'eau en cas de panne de la télétransmission. De plus les observateurs préviennent le SPC en cas de montée rapide de la hauteur d'eau. Leur relevé est hebdomadaire et peut être quotidien durant les épisodes de crue. Ces observateurs sont rémunérés. L'organisation est détaillée par UH au paragraphe 3.1.2.1 c.

Certaines DREAL assurent également la gestion de pluviomètres répartis sur le bassin.

La répartition de ces stations en fonction des secteurs hydrographiques de la BD Carthage est représentée sur les cartes en annexe 1 et 2 , ainsi que dans le tableau 1. Dans celui-ci, les stations qui sont à la fois lues et télétransmises sont comptabilisées dans la colonne des stations hydrologiques et dans

la colonne des échelles lues par les observateurs. Celles-ci sont au nombre de 47 sur le bassin Seine-Normandie.

Tableau 1 : Répartition de la typologie des stations par sous bassins versants

| Sous-Bassins | Nombre de stations hydrologiques | | | | Nombre d'échelles lues par un observateur | Nombre de stations météorologiques | |
|--|---------------------------------------|-----------------------------------|---------------|------------|---|------------------------------------|------------|
| | Limnimétriques avec hauteur seulement | Limnimétriques à courbe de tarage | Débimétriques | Total | | Pluviomètres | Autre type |
| L'Yonne de sa source au confluent de la Seine | 6 | 32 | 4 | 42 | 43 | 0 | 0 |
| La Seine de sa source au confluent de l'Aube (exclu) | 0 | 13 | 0 | 13 | 0 | 0 | 0 |
| L'Aube de sa source au confluent de la Seine | 0 | 12 | 0 | 12 | 2 | 0 | 0 |
| La Seine du confluent de l'Aube (exclu) au confluent de l'Yonne (exclu) | 1 | 3 | 1 | 5 | 14 | 1 | 0 |
| La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de la Marne (exclu) | 11 | 21 | 8 | 40 | 21 | 2 | 0 |
| La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus) | 2 | 25 | 0 | 27 | 5 | 0 | 0 |
| La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine | 7 | 16 | 5 | 28 | 38 | 5 | 0 |
| La Seine du confluent de la Marne (exclu) au confluent de l'Oise (exclu) | 2 | 1 | 1 | 4 | 12 | 0 | 0 |
| L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise | 5 | 29 | 2 | 36 | 15 | 0 | 0 |
| L'Oise de sa source au confluent de l'Aisne (exclu) | 2 | 16 | 2 | 20 | 2 | 0 | 0 |
| L'Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent de la Seine | 3 | 13 | 2 | 18 | 15 | 1 | 0 |
| La Seine du confluent du l'Oise (exclu) au confluent de l'Eure (exclu) | 5 | 14 | 2 | 21 | 13 | 0 | 0 |
| L'Eure de sa source au confluent de la Seine | 6 | 12 | 1 | 19 | 7 | 0 | 0 |
| La Risle de sa source au confluent de la Seine | 4 | 7 | 0 | 11 | 4 | 0 | 0 |
| La Seine du confluent du l'Eure (exclu) au confluent de la Risle (exclu) | 0 | 6 | 0 | 6 | 0 | 2 | 0 |
| La Seine du confluent de la Risle (exclu) à l'embouchure ainsi que les bassins rattachés au Canal de Tancarville | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| La Touques de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | 3 | 5 | 0 | 8 | 0 | 0 | 0 |
| La Dives de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | 2 | 5 | 1 | 8 | 0 | 0 | 0 |
| L'Orne de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | 5 | 16 | 0 | 21 | 0 | 0 | 0 |
| La Seulles de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | 0 | 3 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 |
| La Vire de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | 0 | 11 | 0 | 11 | 0 | 0 | 0 |
| La Sélune de sa source à l'embouchure | 1 | 5 | 1 | 7 | 0 | 0 | 0 |
| La Sée de sa source à l'embouchure | 0 | 2 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 |
| La Sienne de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | 0 | 6 | 0 | 6 | 0 | 0 | 0 |
| La Douve de sa source à l'embouchure | 1 | 4 | 6 | 11 | 0 | 0 | 0 |
| Les bassins côtiers compris entre l'embouchure de la Douve et l'embouchure de la Sienne | 0 | 6 | 0 | 6 | 0 | 0 | 0 |
| La Bresle de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| L'Yères de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| L'Arques de sa source à l'embouchure | 0 | 2 | 0 | 2 | 1 | 0 | 0 |
| La Scie de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| La Saône de sa source à l'embouchure | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Le Dun de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| La Durdent de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Le Valmont de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | 0 | 2 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 66 | 293 | 36 | 395 | 194 | 11 | 0 |

3.1.3 - La gestion des réseaux hydrométriques et pluviométriques

Aujourd'hui, les données hydrométriques sont encore centralisées et mises à disposition via deux systèmes d'information distincts : l'un dédié au suivi de la ressource en eau et des régimes hydrologiques des cours d'eau, le système « Banque Hydro » (accessible via le site www.hydro.eaufrance.fr), l'autre dédié à la surveillance et la prévision des crues, dont la vitrine grand public est le site « Vigicrues » (www.vigicrues.gouv.fr). Jusqu'en 2007 (mise en œuvre de la réforme de l'hydrométrie), la collecte locale a été également réalisée de deux manières différentes selon l'usage des données, et à l'échelle nationale l'est encore à présent : les SPC collectent principalement les données des points de mesure utiles à la surveillance et la prévision des crues, en temps réel, les unités d'hydrométrie effectuant leur propre collecte dédiée au suivi des régimes hydrologiques et de la ressource en eau, à une fréquence moindre.

Dans le nouvel environnement issu de l'opération « Hydro 3 », la base de données (BD HYDRO), qui compose avec ses services périphériques la « Plate-forme Hydro Centrale » (ou PHyC), est conçue comme la base unique pour les données de tous les points de mesure hydrométrique, regroupant ainsi la base actuelle dédiée à l'alimentation en données temps réel du site Vigicrues, et la Banque HYDRO ; elle dispose de structures de données enrichies pour les données hydrométriques, les jaugeages et les courbes de tarage ; elle intègre également la possibilité de stocker les données de points de mesure météorologique et les données prévues de hauteur d'eau et de débit sur les points de mesure hydrométrique.

Le principe retenu par la circulaire de l'hydrométrie de 2006, conformément à la répartition des missions décrites plus haut est que :

- ce sont les SPC qui assurent la mission pôle 4 (collecte des données) ; ils collectent, à une fréquence adaptée aux différents usages, toutes les stations de leur secteur et alimentent la PHyC gérée par le Schapi ;
- les services assurant la mission pôle 2 (hydrométrie et jaugeage) viennent prélever les données brutes dans la base centrale pour en effectuer la critique et de la même façon alimentent la base en courbes de tarage aux points de mesure jaugés et en courbes de correction.

Ainsi les interventions sur la base sont prévues de la manière suivante :

- pour la gestion du référentiel (étendu aux informations à faible fréquence de renouvellement) :
 - les services pôle 2 assurent la gestion des métadonnées de base (données descriptives des points de mesure), ainsi que son alimentation en courbes de tarage et courbes de correction de hauteur ;
 - les services pôle 3 (maintenance) peuvent agir sur certaines variables relatives à leur mission (capteur actif...) ;
 - les SPC, au-delà de leur rôle de pôle 4 (collecte), gèrent certaines variables utiles à l'exploitation en temps réel des points de mesure pour assurer leur mission de prévision des crues (niveau de crues historiques, seuils pour la vigilance, métadonnées des modèles de prévision...) ;
- en ce qui concerne les données :
 - les SPC alimentent la base de manière automatique en données brutes, collectées en temps réel au moins pour les points de mesure affichés sur Vigicrues, et peuvent insérer des données corrigées et des données prévues (par opérateur ou à partir de modèles de prévision) ;
 - les services pôle 2 assurent la mise en base des données pré-validées et validées, après critique de celles-ci.

Actuellement, selon les bassins, tous les outils nécessaires à la mise en œuvre complète de cette organisation ne sont pas encore disponibles. Ainsi la mission pôle 4 de collecte est encore souvent partagée entre les SPC et les UH.

Pour le bassin Seine Normandie, la répartition des rôles est décrite dans les paragraphes suivants.

3.1.2.1. Description des missions pôle 2 et 3 :

a/ Principes retenus pour la répartition géographique

Dans la situation actuelle, l'ensemble des responsabilités identifiées par la circulaire du 13 avril 2006 au titre des pôles 2 (hydrométrie) et 3 (maintenance) sont assurés en quasi totalité par les DREAL du bassin et, conformément aux préconisations de la circulaire, les services en charge du pôle 2 le sont également du pôle 3.

Les cartes des annexes 3 et 4 présentent la répartition des pôles de compétence 2 et 3 retenue pour le réseau cible en Seine-Normandie. Cette répartition vise à remplir les objectifs suivants :

- respecter le principe posé par la circulaire d'unicité d'intervenant sur un territoire donné ;
- constituer des territoires de compétence et des équipes associées ayant une taille critique compatible avec l'organisation d'une astreinte jaugeage
- viser un meilleur équilibre du ratio de stations par agent entre les différents services ;
- privilégier une répartition hydrologiquement cohérente des stations lorsqu'elle n'est pas inconciliable avec des temps de déplacement raisonnables et limiter le nombre d'UH avec lesquelles un SPC doit travailler.

En outre, comme indiqué dans le précédent POH, a été intégré le cas spécifique du suivi hydrométrique des cours d'eau exutoires de la nappe de Beauce. Il est apparu que le suivi hydrométrique de ces cours d'eau par la DREAL Centre, en charge également de la gestion de la ressource de la nappe dans le cadre du SAGE nappe de Beauce, représentait une plus-value suffisamment substantielle pour contrebalancer les objectifs de cohérence hydrologique et de limitation des relations SPC – UH.

b/ Changements prévus ou réalisés par rapport au POH précédent

Les transferts de stations prévus dans le précédent POH ont tous été réalisés. Ils sont détaillés ci-dessous :

- transfert de la maintenance des stations anciennement assurée par la DDE du Calvados à la DREAL Basse Normandie ;
- transfert de quatre stations de la DREAL Centre à la DREAL Haute-Normandie sur l'Eure amont ;
- transfert de six stations sur le Loing et ses affluents rive droite de la DREAL Centre à la DRIEE Ile-de-France. Les affluents rive gauche du Loing, moins productifs en période de crue et utiles au suivi de la nappe de Beauce, restent gérés par la DREAL Centre ;
- transfert d'une station sur le Fusain, une station sur l'Essonne et une station sur la Juine de la DRIEE d'Île-de-France à la DREAL Centre, pour le suivi des exutoires de la nappe de Beauce ;
- transfert de quatre stations sur le Loing et ses affluents rive droite de la DREAL Bourgogne à la DRIEE d'Ile de France
- transfert de deux stations sur la Seine amont de la DREAL Bourgogne à la DREAL Champagne-Ardenne
- transfert de neuf stations de la DRIEE d'Ile de France à la DREAL Picardie. Il s'agit de quatre stations sur l'Oise (Origny-Sainte-Benoite, Condren, Sempigny et Venette), de quatre stations sur l'Aisne (à Soissons Mail et Passerelle des Anglais, et à Berry au Bac sur le cours d'eau principal et la rigole), et d'une station sur la Serre à Pont à Bucy.

Concernant la DREAL Bourgogne, la station de Surgy a également été fermée. L'unité hydrométrique gère actuellement 111 stations sur trois bassins à la date du 1^{er} septembre 2013 dont 39 sur le bassin Seine – Normandie. L'équipe d'hydrométrie s'est développée en 2008 en accueillant l'antenne hydrométrique de la DREAL Rhône-Alpes basé à Dijon.

De façon synthétique, la répartition des stations pour les missions de pôles 2 et 3 dans le Bassin Seine-Normandie est la suivante :

- la DREAL Bourgogne assure la gestion et la maintenance de 39 stations
- la DREAL Champagne-Ardenne assure la gestion et la maintenance de 86 stations ;
- la DREAL Centre assure la gestion et la maintenance de 5 stations ;
- la DRIEE Ile-de-France assure la gestion et la maintenance de 83 stations,
- la DREAL Basse-Normandie assure la gestion de 85 stations et la maintenance de 69 stations ;
- la DREAL Haute-Normandie assure la gestion 60 stations et la maintenance de 59 stations ;
- la DREAL Picardie assure la gestion et la maintenance de 41 stations ;

Cette répartition pour les missions de pôles 2 et 3 est représentée dans le tableau 2 ainsi que sur les cartes en annexes 3 et 4.

Tableau 2 : Répartition des pôles 2, 3 et 4 par sous bassins versants

| Sous-bassins | cours_eau | Pole 2 et 3 | Pole 4 cible |
|---|--|-------------------------|-------------------------------|
| L'Yonne de sa source au confluent de la Seine * | Amance Armançon Beuvron Brenne Cousin Cure Houssière Oze Romanée Sauzay Serein Yonne | DREAL Bourgogne | SPC Seine moyenne-Yonne-Loing |
| | Tholon Vanne Yonne | DRIEE Ile-de-France | |
| La Seine de sa source au confluent de l'Aube (exclu) * | Laignes Ource Seine | DREAL Bourgogne | SPC Seine amont-Marne amont |
| | Barse Hozain Seine Vieille Seine | DREAL Champagne-Ardenne | |
| L'Aube de sa source au confluent de la Seine | Aube Aujon Barbuisse Herbissonne Huitrelle Laine Superbe Voire | DREAL Champagne-Ardenne | SPC Seine amont-Marne amont |
| La Seine du confluent de l'Aube (exclu) au confluent de l'Yonne (exclu) | Ardusson Seine | DREAL Champagne-Ardenne | SPC Seine amont-Marne amont |
| | Seine Voulzie | DRIEE Ile-de-France | SPC Seine moyenne-Yonne-Loing |
| La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de la Marne (exclu) * | Bezonde Essonne Fusain Juine Puisseaux | DREAL Centre | SPC Seine moyenne-Yonne-Loing |
| | RU d'Ancoeur Aveyron Cléry Essonne Loing Lunain Orge Orvanne Quanne Rémarde Reveillon Seine Yerres Yvette | DRIEE Ile-de-France | |
| La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus) * | Blaise Bruxenelle Chée Manoise Marne Ornain Rognon Saulx Sueurre Suize Traire Vière | DREAL Champagne-Ardenne | SPC Seine amont-Marne amont |
| La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine * | Coole Cubry Marne Petit Morin Semoigne Soude | DREAL Champagne-Ardenne | SPC Seine amont-Marne amont |
| | Sumelin Ourcq | DREAL Picardie | SPC Seine moyenne-Yonne-Loing |
| | Marne Petit Morin Sumelin Aubetin Grand Morin Marne Petit Morin Thérouanne | DRIEE Ile-de-France | |
| La Seine du confluent de la Marne (exclu) au confluent de l'Oise (exclu) * | Seine | DRIEE Ile-de-France | SPC Seine moyenne-Yonne-Loing |
| L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise * | Agron Aire Aisne Ante Ardre Auve Biesme Draize Plumion Retourne Rouillat Suippe Vaux Vesle | DREAL Champagne-Ardenne | SPC Oise-Aisne |
| | Aisne Crise rigole d'alimentation de Berry-au-Bac ru de Retz | DREAL Picardie | |
| L'Oise de sa source au confluent de l'Aisne (exclu) * | Ailette Ancienne Sambre Aronde Divette Iron Noirieu Oise Serre Souche | DREAL Picardie | SPC Oise-Aisne |

| | | | |
|--|--|-----------------------|---------------------------------|
| L'Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent de la Seine * | Automne Avelon Breche Esches Launette Nonette Oise Petit Therain rivière Sainte-Marie Therain | DREAL Picardie | SPC Oise-Aisne |
| | Oise Sausseron Ysieux | DRIEE Ile-de-France | SPC Seine moyenne-Yonne-Loing |
| La Seine du confluent du l'Oise (exclu) au confluent de l'Eure (exclu) * | Andelle Aubette Epte Seine | DREAL Haute-Normandie | SPC Seine aval Cotiers normands |
| | Guyonne Mauldre ru de Gally ruisseau du Lieutel Seine | DRIEE Ile-de-France | SPC Seine moyenne-Yonne-Loing |
| L'Eure de sa source au confluent de la Seine * | Ave Blaise Drouette Eure Iton Rouloir | DREAL Haute-Normandie | SPC Seine aval Cotiers normands |
| La Risle de sa source au confluent de la Seine | Charentonne Guïel Risle | DREAL Haute-Normandie | SPC Seine aval Cotiers normands |
| La Seine du confluent du l'Eure (exclu) au confluent de la Risle (exclu) * | Sainte-Gertrude Austreberthe Cailly Commerce | DREAL Haute-Normandie | SPC Seine aval Cotiers normands |
| La Seine du confluent de la Risle (exclu) à l'embouchure ainsi que les bassins rattachés au Canal de Tancarville * | Lézarde | DREAL Haute-Normandie | SPC Seine aval Cotiers normands |
| La Touques de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | Calonne Orbiquet Touques | DREAL Basse-Normandie | SPC Seine aval Cotiers normands |
| La Dives de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers * | Ancre Ante Dives Laizon Vie | DREAL Basse-Normandie | SPC Seine aval Cotiers normands |
| L'Orne de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers * | canal de Caen à la Mer Cance Druance Laize Noireau Odon Orne Rouvre Udon Ure Vère Visance | DREAL Basse-Normandie | SPC Seine aval Cotiers normands |
| La Seulles de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | Mue Seulles | DREAL Basse-Normandie | SPC Seine aval Cotiers normands |
| La Vire de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | Aure bras de l'Elle bras de la Vire Dathée Drôme Souleuvre Vire Virene | DREAL Basse-Normandie | SPC Seine aval Cotiers normands |
| La Sélune de sa source à l'embouchure | Beuvron Airon Beuvron Oir ruisseau de la Roche Selune | DREAL Basse-Normandie | SPC Seine aval Cotiers normands |
| La Sée de sa source à l'embouchure | Braize See Airou | DREAL Basse-Normandie | SPC Seine aval Cotiers normands |
| La Sienne de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | Sienne Soulles Thar | DREAL Basse-Normandie | SPC Seine aval Cotiers normands |
| La Douve de sa source à l'embouchure * | Douve Merderet Scye Sèves Taute Douve | DREAL Basse-Normandie | SPC Seine aval Cotiers normands |
| Les bassins côtiers compris entre l'embouchure de la Douve et l'embouchure de la Sienne * | Grande Crique Ay Divette Petit Douet Saire | DREAL Basse-Normandie | SPC Seine aval Cotiers normands |

| | | | |
|--|-----------------------|-----------------------|---------------------------------|
| La Bresle de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | Bresle | DREAL Haute-Normandie | SPC Seine aval Cotiers normands |
| L'Yères de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | Yères | DREAL Haute-Normandie | SPC Seine aval Cotiers normands |
| L'Arques de sa source à l'embouchure * | Béthune Eaulne | DREAL Haute-Normandie | SPC Seine aval Cotiers normands |
| La Saâne de sa source à l'embouchure * | Saâne | DREAL Haute-Normandie | SPC Seine aval Cotiers normands |
| Le Dun de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | Dun | DREAL Haute-Normandie | SPC Seine aval Cotiers normands |
| La Durdent de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | Durdent | DREAL Haute-Normandie | SPC Seine aval Cotiers normands |
| Le Valmont de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | Ganzeville Valmont | DREAL Haute-Normandie | SPC Seine aval Cotiers normands |

* désigne les sous-bassins versants contenant un territoire à risque important d'inondation (TRI).

c/ Le rôle des partenaires éventuels pour les pôles 2 et 3, dont observateurs

La **DREAL Basse-Normandie** a des accords non formalisés avec des propriétaires de stations hydro-métriques (il s'agit essentiellement d'un Parc Naturel Régional et d'entreprises ayant besoin d'un contrôle de débit réservé). En tant que propriétaires, ils assurent la maintenance (pôle 3), et l'unité hydrologique assure le pôle 2.

Ces stations ne sont pas télé-transmises (donc pas de pôle 4). Elles permettent à l'UH d'acquérir des informations hydrologiques complémentaires à leur réseau.

Trois stations autour du lac de Pannecières sont propriété de l'EPTB Seine Grands Lacs. La **DREAL Bourgogne** assure les missions de pôle 2 pour ces stations : suivi des cotes, jaugeage, courbe de tarage et bancarisation.

En tant que service hébergeant les SPC SAMA et SPC OA, la **DREAL Champagne-Ardenne** dispose de onze observateurs de crue qui suivent treize stations afin de vérifier la fiabilité des données limnimétriques et d'en consolider la récupération en temps de crue. Le rôle des observateurs est de se déplacer sur les différents sites pour rendre compte au prévisionniste des hauteurs lues aux échelles, des désordres éventuellement constatés et de leur appréciation de la situation locale. Ils peuvent également transmettre des photographies ou coupures de journaux locaux lors des épisodes de crue pour accroître la connaissance des enjeux sur le territoire. La fréquence des relevés varie d'hebdomadaire en période normale à bi-quotidienne en période de crue. Ce partenariat avec les observateurs, personnes externes à la DREAL, est encadré par une convention pour chaque observateur. Par ailleurs des conventions ont été établies avec les DREAL des régions voisines concernant les stations exploitées par les SPC pour leur mission de prévisions des crues et qui ne sont pas en Champagne-Ardenne.

Concernant la **DREAL Haute-Normandie**, les marégraphes utiles à la prévision des crues du SPC Seine aval-Côtiers Normands sont gérés par le Grand Port Maritime de Rouen (GPMR) et font l'objet d'une convention spécifique pour la maintenance, la concentration et la mise à disposition du public des données.

Des partenariats existent avec VNF pour la station de Poses, avec le Syndicat mixte du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec (SMBVAS) pour un dispositif comprenant une station en vallée sèche, une station qualité des eaux et deux pluviomètres. D'autres partenariats potentiels pourraient être conclus avec des collectivités souhaitant mettre en place des réseaux de mesure.

Entre 2006 et 2012, la DREAL Haute-Normandie a fait appel à des observateurs de crues pour effectuer des relevés quotidiens de hauteurs d'eau au droit d'échelles limnimétriques.

La DREAL Haute-Normandie a conservé douze observateurs, qui sont des personnes externes à la DREAL et qui occupaient un poste au sein des anciens SAC (Services d'Annonce de Crues). Leur prestation a évolué à partir de 2013 vers un relevé ponctuel de la hauteur d'eau et des dégâts afin d'évaluer les conséquences des futures crues. Cette mission permet au SPC de fiabiliser les seuils de vigilance et d'affiner la connaissance des zones potentiellement inondées ce qui constitue une forte attente sociale. L'objectif étant davantage porté sur les enjeux, ces stations n'ont pas forcément vocation à perdurer dans le temps, et pour cette mission, le SPC mobilise de plus en plus des acteurs de terrains issus de syndicats de rivière ou de bassin versant pour des besoins ponctuels. De plus, la montée en charge de la fonction de RDI en DDT(M), via la mobilisation des délégations territoriales notamment, devrait également permettre une moindre sollicitation des observateurs restants.

Concernant les stations non télé-transmises, la **DRIEE d'Ile-de-France** travaille avec les barragistes de Voies Navigables de France. Ces derniers transmettent les hauteurs d'eau des échelles aval et amont des barrages par l'intermédiaire d'un site intranet : Web Observateurs.

La DRIEE, en tant que SPC SMYL dispose également d'observateurs de crues qu'elle rémunère. Cette mission a vocation à perdurer étant donné la sensibilité importante des stations surveillées par les observateurs : stations en amont ou au début des tronçons surveillés, à montée rapide.

L'unité d'Hydrométrie de la DRIEE d'Ile-de-France partage les données de certaines stations (pour lesquelles elle assure la maintenance et le jaugeage) avec des syndicats tels que le SIVOA et le SIARCE grâce à des conventions.

La **DREAL Picardie** est propriétaire de l'ensemble de ses stations et en assure elle-même la gestion. Elle ne fait pas appel à des partenaires extérieurs.

d/ L'organisation mise en place pour les jaugeages en crue et la maintenance

La **DREAL Basse-Normandie** a mis en place un système d'astreinte "maintenance et jaugeages". Il est actif de début novembre à fin mars, pendant les heures ouvrables des week-end et jours fériés. Il concerne 1 cadre parmi 3 et 2 techniciens parmi 5. Le déclenchement des jaugeages se fait sur l'apparition d'un phénomène hydro-météorologique suffisamment significatif (période de retour supérieure à 5 ans) à l'initiative du cadre. Lui-même pilote les opérations depuis le bureau pour orienter l'équipe vers les secteurs où les besoins de mesures sont les plus marquants, soit parce qu'il manque des informations de haut de courbe de tarage, soit en fonction de l'évolution de la situation. Cette organisation est décrite dans une convention passée entre la DREAL Basse Normandie et la DREAL Haute Normandie (SPC SaCN).

La **DREAL Bourgogne** a mis en place une astreinte continue qui permet de faire face aux urgences de maintenance et de constituer un socle d'intervention en cas de crise. Cette équipe d'astreinte est renforcée en cas de crise en mobilisant les éléments disponibles de l'unité d'hydrométrie. Ainsi, en mai 2013, trois équipes ont jaugé à la fois sur le bassin Seine et sur le bassin de la Saône.

La **DREAL Champagne-Ardennes** établit un planning fin septembre pour les astreintes de novembre à février, et fin décembre pour les astreintes de février à mai. L'astreinte est constituée de 2 agents en binôme dans lequel un agent est particulièrement chargé de la maintenance en cas de besoin. En semaine, les jaugeages de crue se font en remplacement des jaugeages courants et des tournées de relevés de mesures. C'est la cellule hydrométrie qui s'auto-saisit ou qui est saisie par les cellules de prévision des crues OA et SAMA. Tous les agents de la cellule sont mobilisables (jaugeurs, binôme d'astreinte, chef de cellule).

Les week-ends et jours fériés, les jaugeages de crue sont effectués par le binôme d'astreinte.

Depuis octobre 2011, la **DREAL Haute-Normandie** a mis en place une astreinte hydrométrie, pendant la saison sensible en terme de crues (15 octobre – 15 avril), destinée en priorité aux missions de jaugeage, mais également aux missions de maintenance si besoin.

Elle concerne les 4 techniciens hydromètres. Un technicien hydromètre est en astreinte programmée les week-ends, jours fériés et jours de fermeture. Un point sur la situation hydro-météorologique est fait le jeudi après-midi. En cas de risques de crues, si l'opportunité de faire des jaugeages en crues est confirmée par l'hydromètre d'astreinte, le cadre d'astreinte déclenche l'astreinte d'urgence permettant de mobiliser un deuxième hydromètre.

L'intervention des agents sur le terrain est validée par le cadre d'astreinte, après expertise du prévisionniste et de l'hydromètre d'astreinte.

L'**Unité d'Hydrométrie de la DRIEE d'Ile-de-France** organise les astreintes de jaugeage et de maintenance de novembre à mi-mai. Une équipe d'astreinte est composée de 3 agents hydromètres : deux sont affectés au jaugeage et un à la maintenance.

Les points de jaugeage sont déterminés par les prévisionnistes d'astreinte en lien avec le chef de l'unité d'hydrométrie.

La **DREAL Picardie** a mis en place une astreinte de crue 7j/7 de journée. Elle est active toute l'année, des conventions avec chaque SPC (Oise Aisne et Artois Picardie) précisent les lieux et les délais d'intervention tant en jaugeage qu'en dépannage. Elle prend la forme d'une continuité de service la semaine et d'une astreinte rémunérée les week-ends et jours fériés.

Les deux agents qui composent l'équipe d'astreinte sont pris indifféremment au sein de l'équipe (cat A, B ou C). Les SPC informent les agents d'astreinte du passage du seuil de vigilance jaune, ou de la panne d'un appareil. Les agents d'astreinte décident ou pas d'intervenir en fonction de l'évolution de la situation. Une réunion annuelle est faite avec chaque SPC pour faire le bilan des opérations réalisées et vérifier que la convention a bien été respectée.

Au besoin, et en fonction de la disponibilité des agents, une deuxième équipe, voire une troisième peuvent être mobilisées pour multiplier les mesures.

3.1.2.2. Description de l'organisation actuelle et cible de la mission pôle 4 :

a/ Organisation actuelle de la collecte des données

Territoire du SPC SMYL

Sur son territoire, le SPC SMYL collecte l'ensemble des stations de son territoire avec le système de collecte SYRENE. Ainsi sur son territoire et en région IDF, le SPC et l'UH utilisent un seul et même système de collecte.

Par ailleurs, en dehors de la zone où la DRIEE est pôle 2, quelques stations sont également collectées par une autre UH pour sa mission de pôle 2 : les stations font donc l'objet d'une double collecte.

- les stations situées en Bourgogne à l'amont du territoire du SPC SMYL sont également collectées par la DREAL Bourgogne.
- Pannes sur la Bezonde, Méréville sur la Juine, Boulancourt sur l'Essonne, Courtempierre sur le Fusain et Saint Hilaire du Puiseaux sur le Puiseaux sont collectées par la DREAL Centre pour ses missions de pôle 2 et 3.

Par ailleurs, la DRIEE Île-de-France en tant que SPC SMYL collecte une grande partie des stations de l'amont des bassins de la Seine et de la Marne, et de l'Oise y compris en dehors de son périmètre de SPC.

Territoire du SPC SAMA

Sur son territoire, le SPC SAMA collecte l'ensemble des stations télé-transmises à partir du système de collecte SYRENE (hormis quelques stations qui ne sont pas compatibles avec ce concentrateur). L'unité d'hydrométrie de Champagne-Ardenne collecte également l'ensemble de ses stations à partir du système SIRCADE ainsi que les données des stations non télé-transmises.

Les stations situées à l'ouest du territoire et gérées par la DRIEE sont également collectées par le SPC SMYL.

Les stations situées au sud du territoire et gérées par la DREAL Bourgogne sont également collectées par la DREAL Bourgogne.

Il y a donc une double collecte de l'ensemble des stations du territoire.

Territoire du SPC OA

Le territoire du SPC OA est couvert par 3 services « pôle 2 » : la DREAL Picardie, la DREAL Champagne Ardenne et la DRIEE d'Île-de-France.

Actuellement, le SPC OA collecte au minimum 4 fois par jour les stations télétransmises utiles à la prévision des crues sur son territoire avec le concentrateur SYRENE.

Les stations hydrométriques du territoire télétransmises, inutiles pour la prévision des crues du réseau surveillé par l'État, ne sont actuellement pas collectées par le SPC OA.

Le réseau « patrimonial » géré par l'UH de la DREAL Champagne-Ardenne est collecté par cette dernière une fois par jour (avec le concentrateur SIRCADE)

Les stations gérées par la DREAL Picardie sont collectées actuellement une fois par jour par cette dernière.

Territoire du SPC SaCN

Le territoire du SPC SaCN est couvert par deux services « pôle 2 » : la DREAL Basse-Normandie et la DREAL Haute-Normandie.

Actuellement, le SPC SaCN collecte sur son territoire, avec le concentrateur SYRENE, l'ensemble des stations télétransmises utiles à la prévision des crues, ainsi que les stations modernisées ayant comme pôle 2 l'unité hydrométrie de la DREAL Haute-Normandie.

| | Pole 2 | Pole 4 | |
|-------------------------------|---------------|--|---|
| | | Stations utiles pour la prévision des crues | Stations non utiles pour la prévision des crues |
| Région Basse-Normandie | DREAL BN | SPC SaCN et UH BN | UH BN |
| Région Haute-Normandie | DREAL HN | SPC SaCN | SPC SaCN pour les stations modernisées et UH HN pour les stations non modernisées |

Il y a donc une double collecte sur une partie des stations du territoire (stations ayant comme pôle 2 l'unité hydrométrie de la DREAL Basse-Normandie et servant à la prévision des crues).

b/ organisation cible de la mission de pôle 4

Le principe retenu par la circulaire de l'hydrométrie de 2006, conformément à la répartition des missions décrites plus haut est que :

- ce sont les SPC qui assurent la mission pôle 4 (collecte des données) ; ils collectent, à une fréquence adaptée aux différents usages, toutes les stations de leur secteur et alimentent la PHyC gérée par le Schapi ;
- les services assurant la mission pôle 2 (hydrométrie et jaugeage) viennent prélever les données brutes dans la base centrale pour en effectuer la critique et de la même façon alimentent la base en courbes de tarage aux points de mesure jaugés et en courbes de correction.

Le Schéma Directeur de la Prévision des Crues (SDPC) approuvé le 8 mars 2012 définit les quatre territoires de SPC du bassin Seine-Normandie.

Le planning pour atteindre la cible est décrit au chapitre 4 de ce présent document.

Tableau 3 : Répartition des pôles 2 et pôles 4 (actuel et cible) par sous bassins versants

| Libellé | Pole 2 | Pole 4 situation actuelle | Pole 4 Cible |
|---|-------------------------|---|---------------------------------|
| L'Yonne de sa source au confluent de la Seine | DREAL Bourgogne | SPC Seine-moyenne-Yonne-Loing et UH Bourgogne | SPC Seine-moyenne-Yonne-Loing |
| | DRIEE Ile-de-France | | |
| La Seine de sa source au confluent de l'Aube (exclu) | DREAL Bourgogne | SPC Seine amont-Marne amont et UH Champagne Ardenne | SPC Seine amont-Marne amont |
| | DREAL Champagne-Ardenne | | |
| | DREAL Bourgogne | SPC Seine amont-Marne amont et UH Champagne Ardenne et UH Bourgogne | |
| L'Aube de sa source au confluent de la Seine | DREAL Champagne-Ardenne | SPC Seine amont-Marne amont et UH Champagne Ardenne | SPC Seine amont-Marne amont |
| La Seine du confluent de l'Aube (exclu) au confluent de l'Yonne (exclu) | DREAL Champagne-Ardenne | SPC Seine amont-Marne amont et UH Champagne Ardenne | SPC Seine amont-Marne amont |
| | DRIEE Ile-de-France | SPC Seine-moyenne-Yonne-Loing | SPC Seine-moyenne-Yonne-Loing |
| La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de la Marne (exclu) | DRIEE Ile-de-France | SPC Seine-moyenne-Yonne-Loing et UH Centre | SPC Seine-moyenne-Yonne-Loing |
| | DREAL Centre | | |
| La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus) | DREAL Champagne-Ardenne | SPC Seine amont-Marne amont et UH Champagne Ardenne | SPC Seine amont-Marne amont |
| La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine | DREAL Champagne-Ardenne | SPC Seine amont-Marne amont et UH Champagne Ardenne | SPC Seine amont-Marne amont |
| | DRIEE Ile-de-France | SPC Seine amont-Marne amont et SPC Seine-moyenne-Yonne-Loing | SPC Seine amont-Marne amont |
| | DREAL Picardie | UH Picardie | SPC Seine amont-Marne amont |
| La Seine du confluent de la Marne (exclu) au confluent de l'Oise (exclu) | DRIEE Ile-de-France | SPC Seine-moyenne-Yonne-Loing | SPC Seine-moyenne-Yonne-Loing |
| L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise | DREAL Champagne-Ardenne | SPC Oise-Aisne et UH Champagne Ardenne | SPC Oise-Aisne |
| | DREAL Picardie | SPC Oise-Aisne et UH Picardie | |
| L'Oise de sa source au confluent de l'Aisne (exclu) | DREAL Picardie | SPC Oise-Aisne et UH Picardie | SPC Oise-Aisne |
| L'Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent de la Seine | DREAL Picardie | SPC Oise-Aisne et UH Picardie | SPC Oise-Aisne |
| | DRIEE Ile-de-France | SPC Oise Aisne et SPC Seine-moyenne-Yonne-Loing | SPC Oise-Aisne |
| La Seine du confluent de l'Oise (exclu) au confluent de l'Eure (exclu) | DREAL Haute-Normandie | UH Haute Normandie | SPC Seine aval-Côtiers Normands |
| | DRIEE Ile-de-France | SPC Seine aval-Côtiers Normands SPC Seine-moyenne-Yonne-Loing | SPC Seine-moyenne-Yonne-Loing |
| L'Eure de sa source au confluent de la Seine | DREAL Haute-Normandie | SPC Seine aval-Côtiers Normands UH Haute Normandie | SPC Seine aval-Côtiers Normands |
| La Risle de sa source au confluent de la Seine | DREAL Haute-Normandie | SPC Seine aval-Côtiers Normands UH Haute Normandie | SPC Seine aval-Côtiers Normands |
| La Seine du confluent de l'Eure (exclu) au confluent de la Risle (exclu) | DREAL Haute-Normandie | UH Haute Normandie | SPC Seine aval-Côtiers Normands |

| | | | |
|--|-----------------------|---|---------------------------------|
| La Seine du confluent de la Risle (exclu) à l'embouchure ainsi que les bassins rattachés au Canal de Tancarville | DREAL Haute-Normandie | UH Haute Normandie | SPC Seine aval-Côtiers Normands |
| La Touques de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | DREAL Basse-Normandie | UH Basse Normandie et SPC Seine aval-Côtiers Normands | SPC Seine aval-Côtiers Normands |
| La Dives de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | DREAL Basse-Normandie | UH Basse Normandie et SPC Seine aval-Côtiers Normands | SPC Seine aval-Côtiers Normands |
| L'Orne de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | DREAL Basse-Normandie | UH Basse Normandie et SPC Seine aval-Côtiers Normands | SPC Seine aval-Côtiers Normands |
| La Seulles de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | DREAL Basse-Normandie | UH Basse Normandie | SPC Seine aval-Côtiers Normands |
| La Vire de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | DREAL Basse-Normandie | UH Basse Normandie et SPC Seine aval-Côtiers Normands | SPC Seine aval-Côtiers Normands |
| La Sélune de sa source à l'embouchure | DREAL Basse-Normandie | UH Basse Normandie et SPC Seine aval-Côtiers Normands | SPC Seine aval-Côtiers Normands |
| La Sée de sa source à l'embouchure | DREAL Basse-Normandie | UH Basse Normandie | SPC Seine aval-Côtiers Normands |
| La Sienne de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | DREAL Basse-Normandie | UH Basse Normandie | SPC Seine aval-Côtiers Normands |
| La Douve de sa source à l'embouchure | DREAL Basse-Normandie | UH Basse Normandie | SPC Seine aval-Côtiers Normands |
| Les bassins côtiers compris entre l'embouchure de la Douve et l'embouchure de la Sienne | DREAL Basse-Normandie | UH Basse Normandie | SPC Seine aval-Côtiers Normands |
| La Bresle de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | DREAL Haute-Normandie | SPC Seine aval-Côtiers Normands | SPC Seine aval-Côtiers Normands |
| L'Yères de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | DREAL Haute-Normandie | UH Haute Normandie | SPC Seine aval-Côtiers Normands |
| L'Arques de sa source à l'embouchure | DREAL Haute-Normandie | SPC Seine aval-Côtiers Normands | SPC Seine aval-Côtiers Normands |
| | | UH Haute Normandie | |
| La Saône de sa source à l'embouchure | DREAL Haute-Normandie | UH Haute Normandie | SPC Seine aval-Côtiers Normands |
| Le Dun de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | DREAL Haute-Normandie | UH Haute Normandie | SPC Seine aval-Côtiers Normands |
| La Durdent de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | DREAL Haute-Normandie | UH Haute Normandie | SPC Seine aval-Côtiers Normands |
| Le Valmont de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | DREAL Haute-Normandie | UH Haute Normandie | SPC Seine aval-Côtiers Normands |

3.1.2.3. Présentation des services gestionnaires d'un réseau pluviométriques

La **DRIEE Ile-de-France** est propriétaire de 9 stations climatologiques implantées en région Ile-de-France.

Sept d'entre elles sont réparties sur les bassins de l'Yerres et des Morins, une huitième est située dans la partie aval du bassin du Loing, et une dernière se trouve dans la partie aval du bassin de l'Oise.

Ces stations climatologiques sont constituées a minima d'un pluviomètre à augets basculants et d'une sonde de température, pour mesurer la température de l'air. Deux stations sont également équipées d'une sonde température pour mesurer la température du sol.

En moyenne deux fois par an, des tournées sont organisées afin de s'assurer du bon fonctionnement des appareils de mesure (basculements des augets, calibration de la sonde de température). Par ailleurs, en cas de panne constatée non réparable à distance, les agents en charge de la maintenance se rendent sur le site. Les données de ces stations sont collectées une fois par jour, le matin à 6 heures.

La **DREAL Haute-Normandie** est gestionnaire d'un pluviographe sur le bassin versant de l'Austreberthe et d'un pluviographe sur le bassin versant du Cailly, qui sert essentiellement à anticiper les réactions du cours d'eau notamment pour des jaugeages en crue. Il s'agit de pluviomètres à augets basculants. Les données sont collectées ponctuellement en cas de besoin. Leur maintenance a été intégrée dans les tournées mensuelles effectuées sur les stations hydrométriques situées à proximité.

Les **DREAL Bourgogne, Champagne-Ardenne, Basse-Normandie, et Picardie** ne gèrent pas de réseau de pluviomètres.

Tableau 4 : répartition des pluviomètres par sous bassins versants

| SOUS BASSIN VERSANT | GESTION DES STATIONS PLUVIOMETRIQUES | MAINTENANCE DES STATIONS PLUVIOMETRIQUES | COLLECTE DES DONNEES PLUVIOMETRIQUES | AUTRES PARAMETRES METEOROLOGIQUES QUE LA PLUIE MESURES |
|--|--|--|--------------------------------------|--|
| L'Yonne de sa source au confluent de la Seine | 0 | | | |
| La Seine de sa source au confluent de l'Aube (exclu) | 0 | | | |
| L'Aube de sa source au confluent de la Seine | 0 | | | |
| La Seine du confluent de l'Aube (exclu) au confluent de l'Yonne (exclu) | DRIEE : 1 pluviomètre | DRIEE | DRIEE | Température air Température sol |
| La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de la Mame (exclu) | DRIEE : 2 pluviomètres | DRIEE | DRIEE | Température air |
| La Mame de sa source au confluent de la Saulx (inclus) | 0 | | | |
| La Mame du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine | DRIEE : 5 pluviomètres | DRIEE | DRIEE | Température air Température air + Température sol pour 1 station |
| La Seine du confluent de la Mame (exclu) au confluent de l'Oise (exclu) | 0 | | | |
| L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise | 0 | | | |
| L'Oise de sa source au confluent de l'Aisne (exclu) | 0 | | | |
| L'Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent de la Seine | DRIEE : 1 pluviomètre | DRIEE | DRIEE | Température air |
| La Seine du confluent de l'Oise (exclu) au confluent de l'Eure (exclu) | 0 | | | |
| L'Eure de sa source au confluent de la Seine | 0 | | | |
| La Risle de sa source au confluent de la Seine | 0 | | | |
| La Seine du confluent de l'Eure (exclu) au confluent de la Risle (exclu) | DREAL Haute Normandie : 2 pluviomètres | DREAL Haute Normandie | DREAL Haute Normandie | |
| La Seine du confluent de la Risle (exclu) à l'embouchure ainsi que les bassins rattachés au Canal de Tancarville | 0 | | | |
| La Touques de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | 0 | | | |
| La Dives de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | 0 | | | |
| L'Orne de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | 0 | | | |
| La Seulles de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | 0 | | | |
| La Vire de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | 0 | | | |
| La Sélune de sa source à l'embouchure | 0 | | | |
| La Sée de sa source à l'embouchure | 0 | | | |
| La Sienne de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | 0 | | | |
| La Douve de sa source à l'embouchure | 0 | | | |
| Les bassins côtiers compris entre l'embouchure de la Douve et l'embouchure de la Sienne | 0 | | | |
| La Bresle de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | 0 | | | |
| L'Yères de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | 0 | | | |
| L'Arques de sa source à l'embouchure | 0 | | | |
| La Scie de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | 0 | | | |
| La Saône de sa source à l'embouchure | 0 | | | |
| Le Dun de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | 0 | | | |
| La Durdent de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | 0 | | | |
| Le Valmont de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers | 0 | | | |

3.1.2.4. Démarches qualité

L'unité d'hydrométrie de la **DREAL Bourgogne** est certifiée ISO 9001 depuis octobre 2012 pour le processus "Hydrométrie : mesure, suivi et communication".

La **DREAL Champagne-Ardenne** est certifiée ISO 9001 depuis 2011 et également ISO 14001 depuis septembre 2013. L'UH bénéficie de cette certification au travers du processus « expertise hydrologique et hydraulique ».

La **DREAL Centre** est certifiée ISO 9001 pour le processus « Hydrométrie - Jaugeage » depuis janvier 2012. Ce processus permet d'assurer la production de jaugeages de qualité homogène, correspondant aux besoins des différents destinataires et usagers sur l'ensemble des rivières de son périmètre d'action. Un processus consacré à la gestion et à la maintenance du réseau des stations de mesure est en cours de préparation et sera présenté à la certification.

La **DREAL Haute-Normandie** est certifiée ISO 9001 depuis juillet 2010. Cette certification a été renouvelée en juillet 2013.

L'activité hydrométrie est présente dans le processus « Préserver et gérer les milieux naturels et les espèces » au travers de la production du bulletin de situation hydrologique mensuel, document de synthèse sur l'état des milieux aquatiques. Les documents qualité relatifs à l'hydrométrie comprennent une procédure, huit instructions et dix-huit enregistrements, couvrant à la fois l'hydrométrie de terrain et de bureau et les règles d'hygiène et de sécurité.

La **DRIEE d'Île de France** est certifiée depuis mars 2012 ISO 9001, version 2008 pour le processus : « Mesures et prévisions hydrologiques ». Il concerne : la définition du réseau de mesure, sa maintenance, la réalisation de jaugeage et la critique/publication des données hydrologiques. Le processus comprend 3 procédures relatives à l'hydrométrie et 1 relative à la prévision des crues.

La **DREAL Picardie** est certifiée ISO 9001 depuis fin 2012, pour la production de données hydrométriques : les activités couvertes sont l'hygiène, la sécurité, le jaugeage, les courbes de tarage, l'installation des stations, le passage sur les stations, le traitement des chroniques hauteur temps, la validation des années stations, les dossiers de vie des stations.

Un autre processus traite également de la maîtrise des ressources : moyens humains, matériel (entretien des enregistreurs, et du matériel de jaugeage, étalonnage), informatique.

3.2 - Bilan et évolutions

L'organisation de l'hydrométrie sur le bassin Seine-Normandie est conforme aux circulaires en vigueur :

- les réseaux hydrométriques prennent en compte les besoins des territoires, et les pôles de responsabilités sont définis ;
- des jaugeages d'astreintes sont organisés durant les crues dans toutes les unités d'hydrométries ;
- la maintenance est adaptée aux besoins des utilisateurs, et aux matériels ;
- des conventions sont établies entre les unités d'hydrométrie et les SPC ou d'autres bénéficiaires des données hydrométriques ;
- des démarches qualité sont entreprises par plusieurs services d'hydrométrie ;
- les unités d'hydrométries sont toutes rattachées à une DREAL.

Concernant l'organisation des systèmes de collecte, l'objectif primordial est atteint : les SPC ont accès en temps réel aux données qui leur sont utiles pour la Prévision des Crues. Toutefois des améliorations restent possibles :

- certains SPC ne collectent pas l'ensemble des stations hors cours d'eau réglementaires de leur territoire ;
- des stations sont collectées à la fois par l'UH et par le SPC, même lorsqu'ils sont dans la même structure

La dernière évolution sera la simplification du système de collecte qui sera rendue possible avec la mise en place de la nouvelle plate-forme hydrologique centralisée (PHYC), base de données temps réel et des données critiquées.

Enfin, les actions suivantes devront être menées dans le cadre de la mise en œuvre du présent POH :

- l'équilibre de la couverture territoriale, y compris en pluviomètre, devra être recherchée ;
- suite à l'identification des TRI en 2012 par le Préfet coordonnateur de bassin, il s'agira d'accompagner les territoires concernés afin de contribuer à l'émergence d'une couverture répondant à leurs besoins en cohérence avec le schéma directeur de la prévision des crues ;
- la consolidation de la connaissance être recherchée notamment par la consolidation du conventionnement avec les opérateurs détenteurs de données.

4 - Plan d'action et calendrier

La mise en service de la partie temps réel de la Plate-forme HYDRO Centrale devrait intervenir à la fin du 1^{er} semestre 2015, toutefois le passage définitif du système actuel au nouvel environnement n'interviendra qu'après la mise en place sur la nouvelle plate-forme des fonctions d'hydrométrie, de calcul hydrologique et d'analyse statistique aujourd'hui disponibles sur la Banque HYDRO, et le transfert vers la nouvelle BD HYDRO de toutes les chroniques de données historiques stockées dans la Banque HYDRO (horizon 2016).

Après accord entre le délégué de bassin Loire-Bretagne et le délégué de bassin Seine Normandie, il a été convenu que le **SPC Seine moyenne-Yonne-Loing** soit le pôle 4 des 5 stations gérées par la DREAL Centre sur le bassin Seine Normandie (Pannes sur la Bezonde, Méréville sur la Juine, Boulancourt sur l'Essonne, Courtempierre sur le Fusain et Saint Hilaire du Puiseaux sur le Puiseaux). Cette évolution maintient en l'état l'accès de la DREAL Centre aux données de ces stations (double collecte dans l'immédiat, accès via la PHyC à terme). Par ailleurs, les missions de pôle 2 et 3 restent assurées par l'Unité d'Hydrométrie de la DREAL Centre.

Par ailleurs, on peut noter les évolutions internes suivantes :

- A moyen terme, la DREAL Bourgogne devra faire face à un renouvellement important des agents de l'équipe d'hydrométrie.
- Au sein de la DRIEE Île-de-France, une ré-organisation des unités au sein du pôle Hydrologie et prévision des crues va permettre d'optimiser la publication des données critiquées sur la banque Hydro et la publication de la vigilance crues

Le regroupement au sein d'une même entité du **SPC Seine aval et côtiers normands**, antérieurement en DDTM 76 et de l'unité d'hydrométrie de la DREAL Haute-Normandie, réalisé en mars 2011, vient de franchir une étape avec le regroupement sur un même site en septembre 2013. Ce rapprochement physique et la modernisation de stations (échéance prévue en 2015 ou 2016) doit permettre de favoriser le passage à une concentration unique de la donnée, pour la Haute-Normandie dans un premier temps.

Le territoire du SPC Seine aval-Côtiers Normands est couvert par deux services pôle 2 : la DREAL Basse-Normandie et la DREAL Haute-Normandie.

- En Haute-Normandie, au cours des trois prochaines années, pour les stations sans courbe de tarage, il est envisagé la fermeture ou le déplacement vers des sites plus fiables sur toute la gamme de débits.
- Dans le cadre de la réforme territoriale de l'État, le passage à une concentration unique des données par le SPC SaCN a été initié. De façon identique, une organisation unifiée de l'hydrométrie à l'échelle de la future région Normandie est en cours d'élaboration.

Le plan d'actions du **SPC Oise Aisne** prévoit la collecte au moins une fois par jour avant fin 2015 de :

- l'ensemble des stations de son territoire gérées par la DREAL Picardie.
- la station de Creil gérée par la DRIEE Île-de-France.
- l'ensemble des stations de son territoire gérées par la DREAL Champagne-Ardenne, sauf les stations « SOLOPHEME » qui ne peuvent pas être collectées avec le concentrateur SYRENE. Pour ces stations, la collecte par le SPC OA se fera dès leur remplacement par d'autres systèmes (échéance 2016). Les échéances proposées pourront être reportées si les outils de la plate-forme HYDRO centrale ne sont pas opérationnels pour les Unités Hydrométriques.

Le **SPC Seine Amont Marne Amont** prévoit la collecte au moins une fois par jour avant fin 2015 de l'ensemble des stations de son territoire gérées par la DRIEE Ile de France, la DREAL Champagne-Ardenne et la DREAL Bourgogne.

A noter que, pour des problèmes de compatibilité avec le concentrateur SYRENE utilisé par le SPC, la station de Reuil gérée par la DRIEE Île-de-France et les stations de type « SOLOPHEME » gérées par la DREAL Champagne-Ardenne ne peuvent pas être collectées. Pour la première, la collecte pourra s'effectuer avec la prochaine mise à jour de SYRENE ; pour les dernières, la collecte se fera dès leur remplacement par d'autres systèmes (échéance 2016).

Les répartitions actuelle et cible de la responsabilité de pôle 4 sont représentées respectivement sur les cartes en annexes 5 et 6.

5 - Annexes

- Annexe 1 : Sous bassins versants du bassin Seine-Normandie
- Annexe 2 : Typologie des stations sur le bassin Seine-Normandie
- Annexe 3 : Répartition des stations par responsabilité de pôle 2 sur le bassin Seine-Normandie
- Annexe 4 : Répartition des stations par responsabilité de pôle 3 sur le bassin Seine-Normandie
- Annexe 5 : Répartition actuelle des stations par responsabilité de pôle 4 sur le bassin Seine-Normandie
- Annexe 6 : Répartition cible des stations par responsabilité de pôle 4 sur le bassin Seine-Normandie

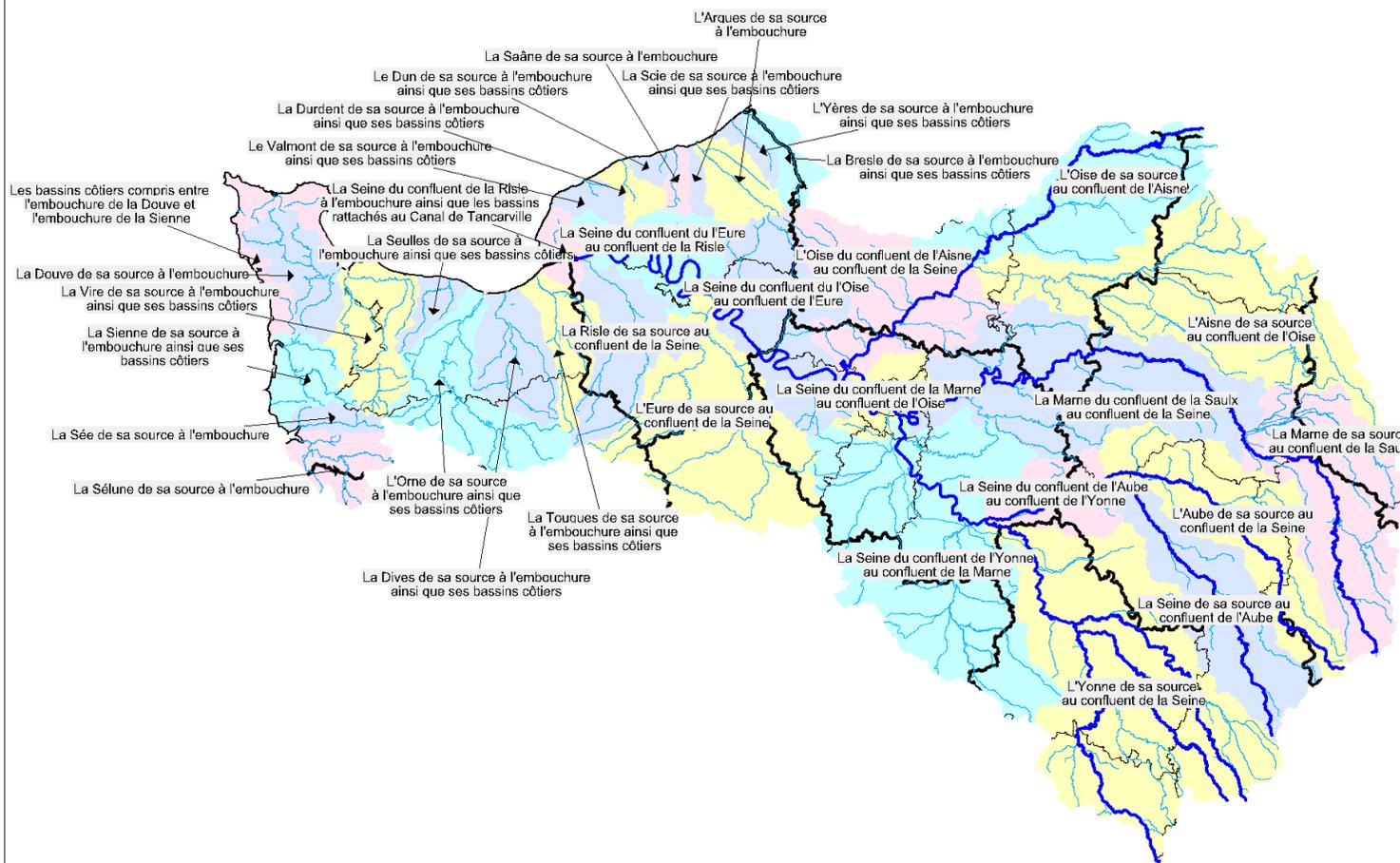
SOUS BASSINS VERSANTS DU BASSIN SEINE - NORMANDIE



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie

Service de la prévention
des risques et des nuisances



Limites régionales
 Limites départementales
 Sous bassins versants

Ce document est édité à titre informatif
il n'a pas de valeur juridique

Données : DRIEE
Réalisation : ED 06-2014

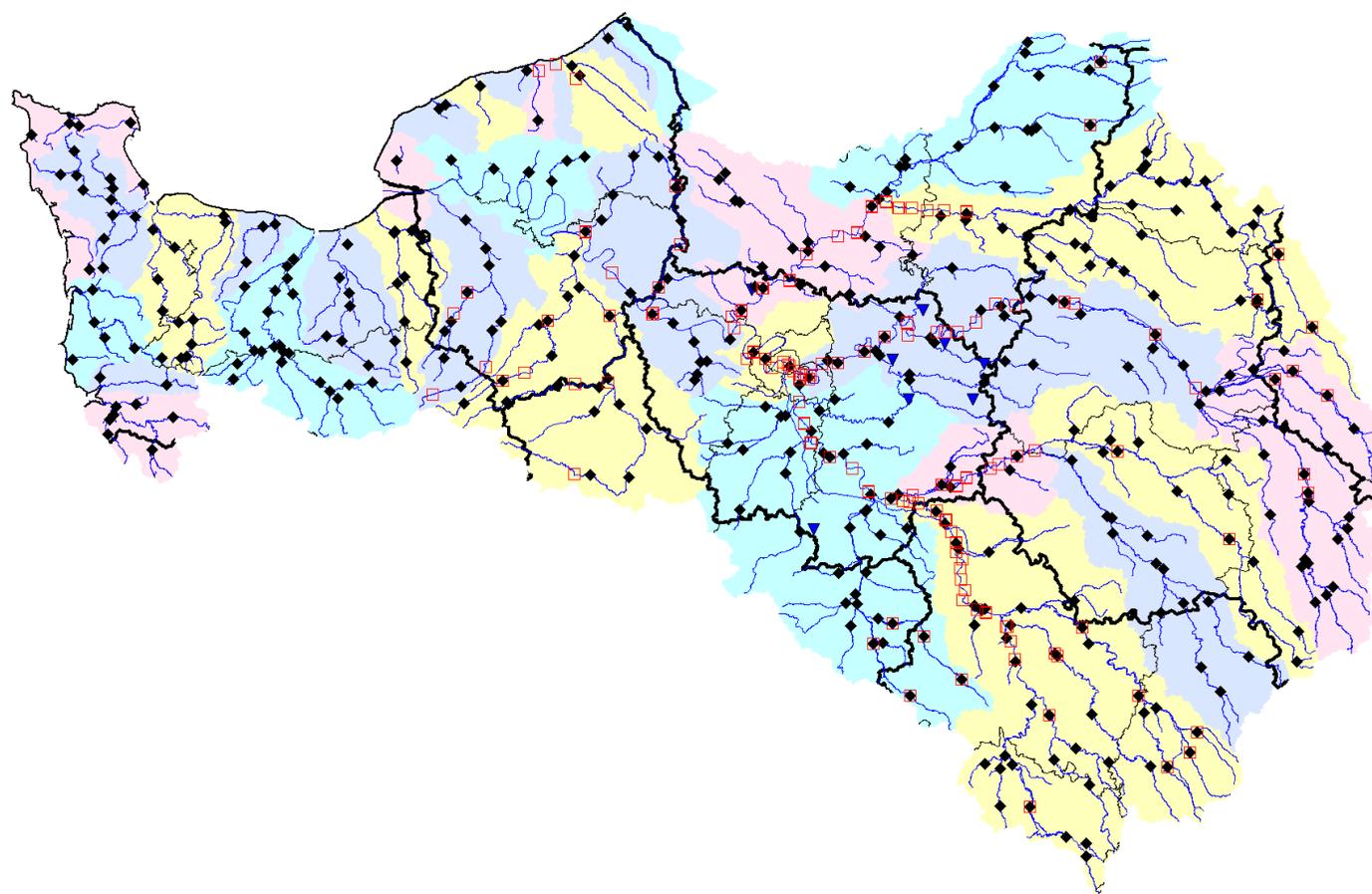
TYPOLOGIE DES STATIONS SUR LE BASSIN SEINE - NORMANDIE



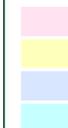
PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie

Service de la prévention
des risques et des nuisances



-  Limites régionales
 -  Limites départementales
 -  Stations hydrométriques
 -  Stations observateurs
 -  Stations pluviométriques
- Sous bassins versants

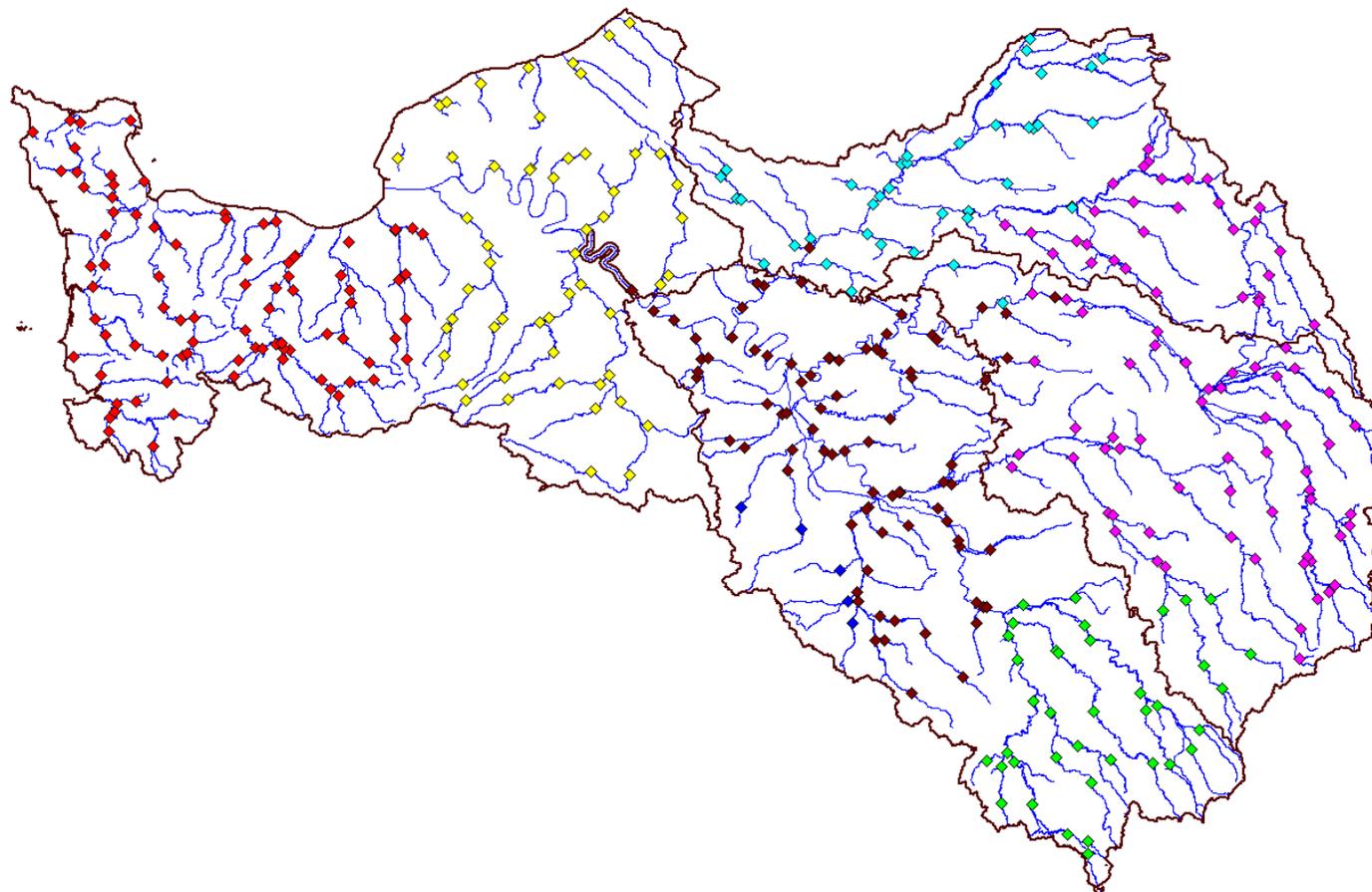


*Ce document est édité à titre informatif
il n'a pas de valeur juridique*

Données : DRIEE

Réalisation : ED 06-2014

REPARTITION DES STATIONS PAR RESPONSABILITE DE POLE 2 SUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie

**Service de la prévention
des risques et des nuisances**

**Répartition des stations
par responsabilité de pole 2**

- ◆ DREAL Basse-Normandie (85)
- ◆ DREAL Bourgogne (39)
- ◆ DREAL Centre (5)
- ◆ DREAL Champagne-Ardenne (86)
- ◆ DREAL Haute-Normandie (60)
- ◆ DREAL Picardie (41)
- ◆ DRIEE Ile-de-France (83)

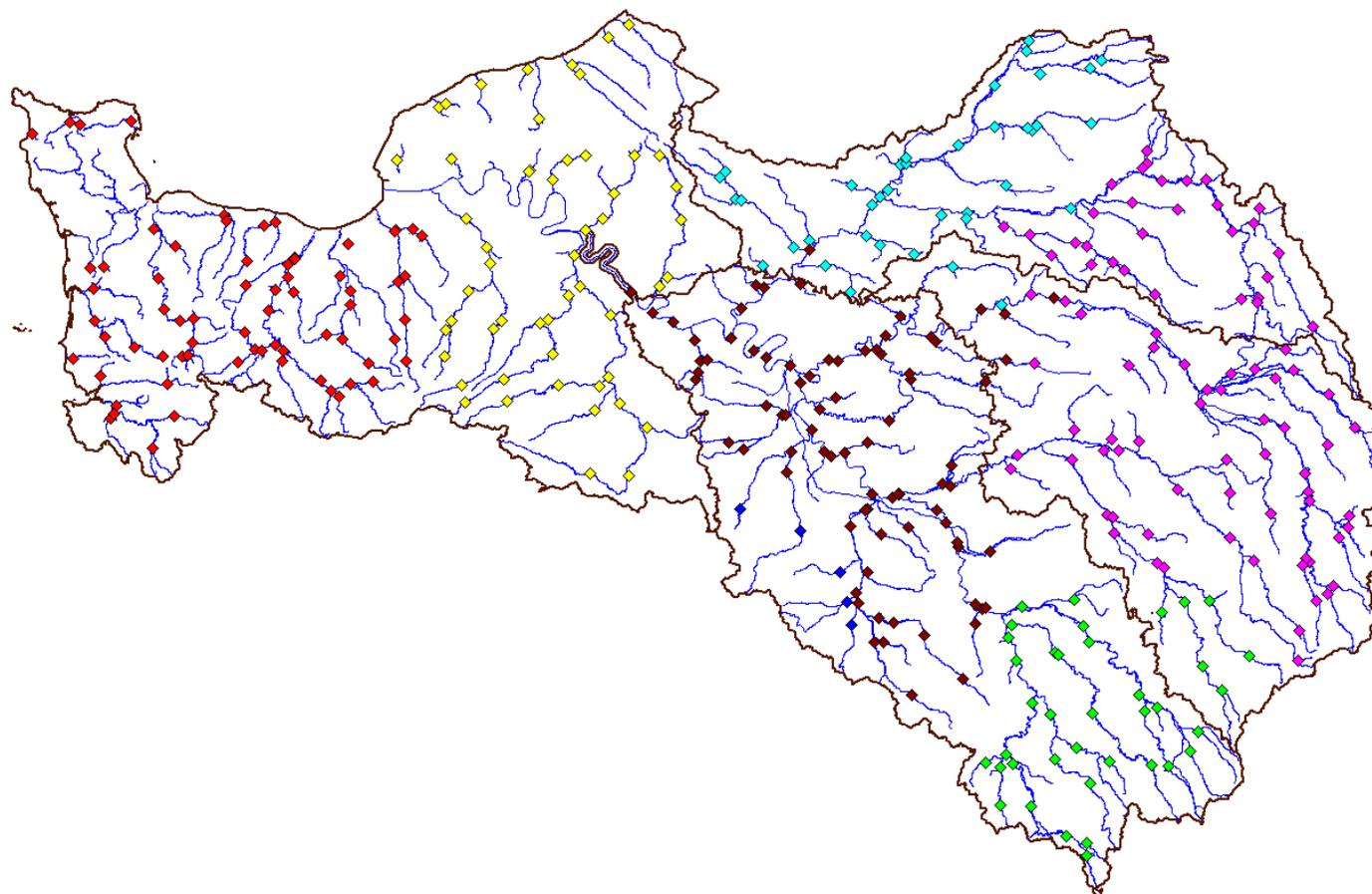
□ Délimitation des territoires SPC

*Ce document est édité à titre informatif
il n'a pas de valeur juridique*

Données : DRIEE

Réalisation : ED 06-2014

REPARTITION DES STATIONS PAR RESPONSABILITE DE POLE 3 SUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie

**Service de la prévention
des risques et des nuisances**

**Répartition des stations
par responsabilité de pole 3**

- ◆ DREAL Basse-Normandie (69)
- ◆ DREAL Bourgogne (39)
- ◆ DREAL Centre (5)
- ◆ DREAL Champagne-Ardenne (86)
- ◆ DREAL Haute-Normandie (59)
- ◆ DREAL Picardie (41)
- ◆ DRIEE Ile-de-France (83)

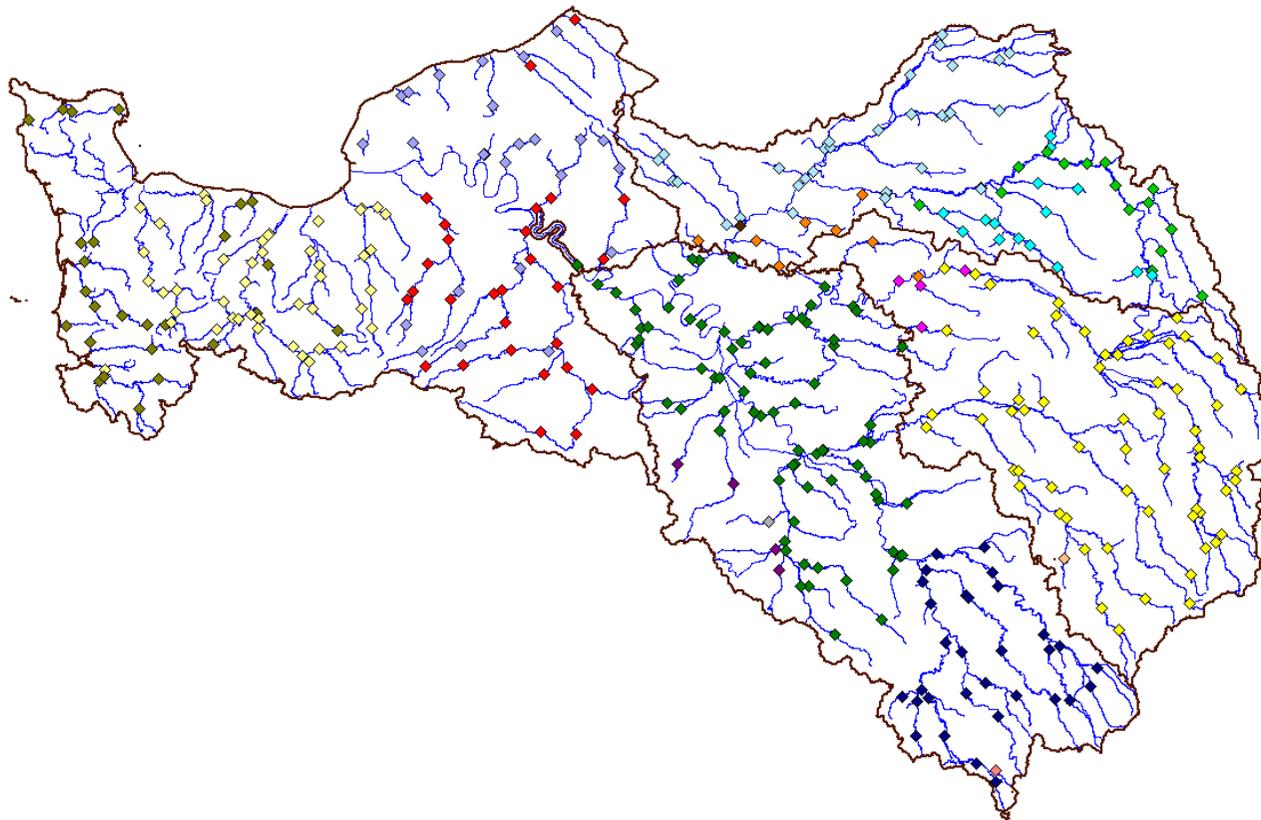
□ Délimitation des territoires SPC

*Ce document est édité à titre informatif
il n'a pas de valeur juridique*

Données : DRIE

Réalisation : ED 06-2014

REPARTITION ACTUELLE DES STATIONS PAR RESPONSABILITE DE POLE 4 SUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie

Service de la prévention des risques et des nuisances

Répartition actuelle des stations par responsabilité de pole 4

| | |
|--|------|
| ◆ SPC OA et SPC SMYL | (1) |
| ◆ SPC OA et UH Champagne Ardenne | (15) |
| ◆ SPC OA et UH Picardie | (33) |
| ◆ SPC SAMA et SPC SMYL | (4) |
| ◆ SPC SAMA et UH Champagne Ardenne | (61) |
| ◆ SPC SAMA et UH Champagne Ardenne et UH Bourgogne | (1) |
| ◆ SPC SACN | (33) |
| ◆ SPC SMYL | (78) |
| ◆ SPC SMYL et UH Bourgogne | (32) |
| ◆ SPC SMYL et UH Centre | (4) |
| ◆ UH Basse Normandie | (26) |
| ◆ UH Basse Normandie et SPC SACN | (45) |
| ◆ UH Bourgogne | (1) |
| ◆ UH Centre | (1) |
| ◆ UH Champagne Ardenne | (15) |
| ◆ UH Haute Normandie | (26) |
| ◆ UH Picardie | (8) |

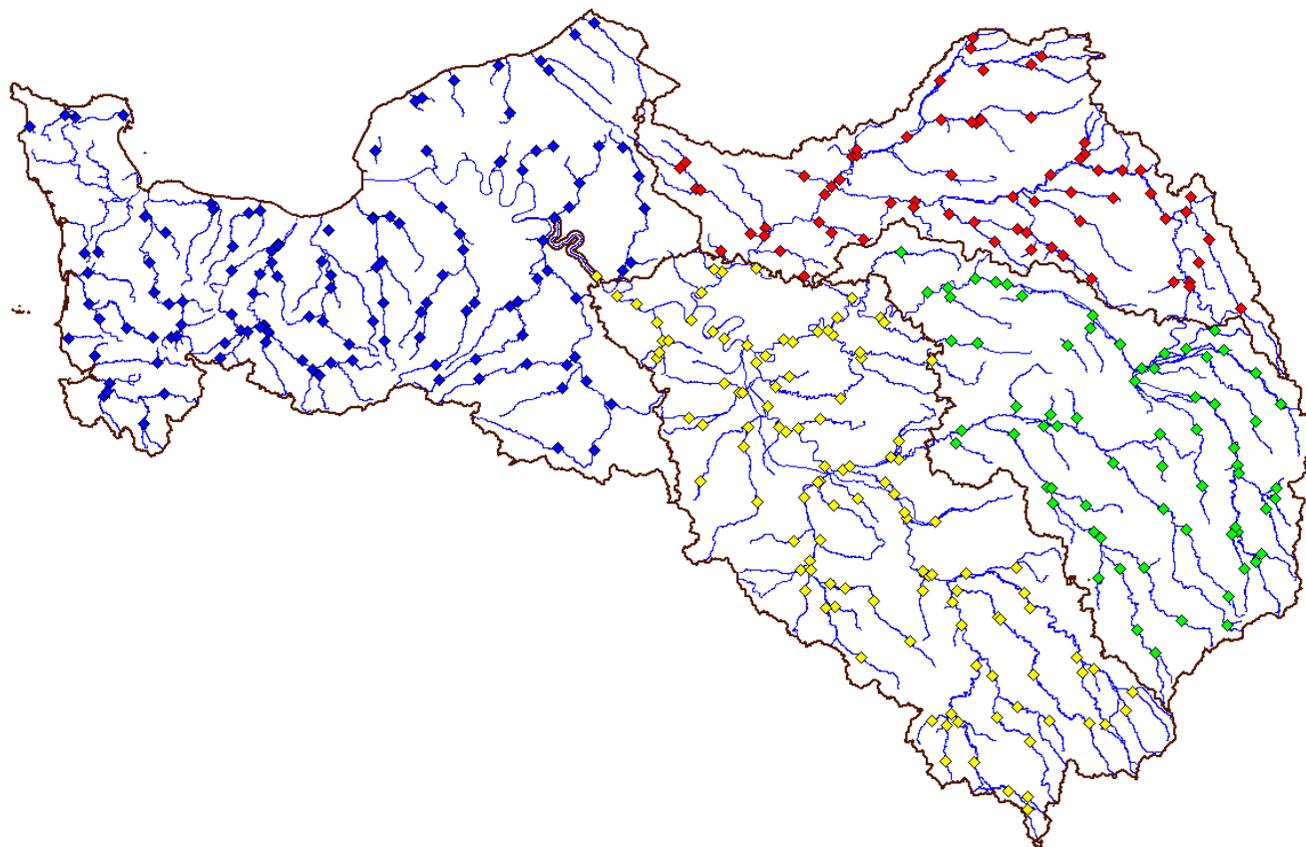
□ Délimitation des territoires SPC

*Ce document est édité à titre informatif
il n'a pas de valeur juridique*

Données : DRIEE

Réalisation : ED 06-2014

REPARTITION CIBLE DES STATIONS PAR RESPONSABILITE DE POLE 4 SUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Dixix Rue Réjancie et Inter-départementale de
de l'Environnement et de l'Énergie

**Service de la prévention
des risques et des nuisances**

Répartition cible des stations par responsabilité de pole 4

- ◆ SPC Oise-Aisne (70)
- ◆ SPC Seine amont-Maine amont (68)
- ◆ SPC Seine aval-Côtière Normands (130)
- ◆ SPC Seine-moyenne-Yonne-Loire (116)

*Ce document est édité à titre informatif
il n'a pas de valeur juridique*

Données : DRIEE

Réalisation : ED 06-2014

6 - Lexique

BD Carthage : Base de Données sur la CARTographie Thématique des Agences de l'Eau. Elle regroupe un ensemble de couches géographiques présentant, pour le territoire français, les objets hydrographiques. Cela inclut le découpage du territoire en zones hydrographiques (bassins versants), ainsi que les cours d'eau et plans d'eau, et la codification de ces objets.

BD HYDRO : Base de Données de la Banque Hydro, une banque nationale de stockage de données hydrométriques (hauteurs d'eau, débits d'eau) obtenues à partir de stations de mesures installées dans les cours d'eau. Elle est gérée par la Direction Générale de la Prévention des Risques.

DDE : Direction Départementale de l'Équipement

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement

DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

EPTB : Établissement Public Territorial de Bassin

GPMR : Grand Port Maritime de Rouen

ISO 9001 : norme qui définit une série d'exigences concernant la mise en place d'un système de management de la qualité.

ISO 14001 : norme qui définit une série d'exigences concernant la mise en place d'un système de management environnemental.

OA : Oise - Aisne

PhyC : Plate-forme Hydro Centrale

POH : Plan d'Organisation de l'Hydrométrie

RDI : Référents Départementaux Inondation

SAC : Service d'Annonce de Crues

SaCn : Seine aval - Côtiers normands

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAMA : Seine amont - Marne amont

SCHAPI : Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations

SDPC : Schéma Directeur de la Prévision des Crues

SIARCE : Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau

SIE : Système d'Information sur l'Eau, un dispositif créé par l'État pour le partage et la mise à disposition des données sur l'eau du secteur public. Ces données concernent la ressource en eau, les milieux aquatiques, leurs usages et en particulier les services publics d'eau et d'assainissement pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer.

SIVOA : Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge

SMBVAS : Syndicat mixte du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec

SMYL : Seine Moyenne - Yonne - Loing

SOLOPHEME : modèle de station de la marque ALCYR

SPC : Service de Prévision des Crues

SYRENE : collecteurs de stations hydrométriques développés par le SCHAPI

UH : Unité d'Hydrométrie

TRI : Territoire à risque important d'inondation

VNF : Voies Navigables de France